

Activateur de batterie au plomb

Code : 191123



Les appareils électriques et électroniques usagés (DEEE) doivent être traités individuellement et conformément aux lois en vigueur en matière de traitement, de récupération et de recyclage des appareils.

Suite à l'application de cette réglementation dans les Etats membres, les utilisateurs résidant au sein de l'Union européenne peuvent désormais ramener gratuitement leurs appareils électriques et électroniques usagés dans les centres de collecte prévus à cet effet.

En France, votre détaillant reprendra également gratuitement votre ancien produit si vous envisagez d'acheter un produit neuf similaire.

Si votre appareil électrique ou électronique usagé comporte des piles ou des accumulateurs, veuillez les retirer de l'appareil et les déposer dans un centre de collecte.



Le décret relatif aux batteries usagées impose au consommateur de déposer toutes les piles et tous les accumulateurs usés dans un centre de collecte adapté (ordonnance relative à la collecte et le traitement des piles usagées). Il est recommandé de ne pas les jeter aux ordures ménagères !



Les piles ou accumulateurs contenant des substances nocives sont marqués par le symbole indiqué ci-contre signalant l'interdiction de les jeter aux ordures ménagères.

Les désignations pour le métal lourd sont les suivantes : **Cd** = cadmium, **Hg** = mercure, **Pb** = plomb. Vous pouvez déposer gratuitement vos piles ou accumulateurs usagés dans les centres de collecte de votre commune, dans nos succursales ou dans tous les points de vente de piles ou d'accumulateurs !

Vous respectez ainsi les ordonnances légales et contribuez à la protection de l'environnement !

Note de l'éditeur

Cette notice est une publication de la société Conrad, 59800 Lille/France. Tous droits réservés, y compris la traduction. Toute reproduction, quel que soit le type (p.ex. photocopies, microfilms ou saisie dans des traitements de texte électronique) est soumise à une autorisation préalable écrite de l'éditeur. Reproduction, même partielle, interdite.

Cette notice est conforme à l'état du produit au moment de l'impression.

Données techniques et conditionnement soumis à modifications sans avis préalable.

© Copyright 2001 par Conrad. Imprimé en CEE.

XXX/01-13/JV

Cette notice fait partie du produit. Elle contient des informations importantes concernant son utilisation. Tenez-en compte, même si vous transmettez le produit à un tiers.

Conservez cette notice pour tout report ultérieur !

PERTURBATION

Lorsqu'un fonctionnement sans risque de l'appareil n'est plus assuré, il convient de mettre celui-ci hors service et de le protéger contre toute mise sous tension involontaire.

Ceci s'applique :

- lorsque l'appareil a des dommages visibles.
- lorsque l'appareil ne fonctionne plus.
- lorsque des composants ne sont plus entièrement solidaires de la platine.
- lorsque les câbles de raccordement sont visiblement endommagés.

En cas de réparation, utilisez uniquement des pièces de rechange originales. L'utilisation d'autres pièces de rechange peut entraîner d'importants dommages matériels et corporels. Seul un technicien ayant une formation appropriée est autorisé à effectuer des réparations sur l'appareil !

Caractéristiques techniques

- | | |
|-------------------------------------|-------------------------|
| - Tension d'alimentation : | env. 12 V = (10 - 15 V) |
| - Consommation électrique : | env. 3,5 mA |
| - Courant d'impulsion de décharge : | jusqu'à 90 A |
| - Durée d'impulsion : | env. 100 µs |
| - Impulsion de répétition : | env. 30 sec. |
| - Etat de charge de la batterie : | 3 LED colorées |

Cet activateur de batterie au plomb avec testeur (indicateur de l'état de charge) est à brancher simplement aux pôles d'un accu au plomb 12 V et empêche le dépôt de sulfates sur les plaques de plomb grâce à ses pics d'impulsion allant jusqu'à 90 A. Il offre ainsi une longue durée de vie à vos batteries de voiture, moto, bateau ou camping-car.

Cet activateur de batterie est à brancher simplement aux pôles d'un accu au plomb 12 V et empêche le dépôt de sulfates sur les plaques de plomb grâce à ses pics d'impulsion allant jusqu'à 90 A. Idéal pour les batteries des voitures, motos, bateaux et camping-cars.

Cher client, nous vous remercions pour l'achat de ce produit ! Ce mode d'emploi fait partie du produit. Il contient des indications importantes concernant la mise en service et la manipulation. C'est pourquoi il vous faut le conserver pour une lecture ultérieure !

Veillez lire attentivement ce mode d'emploi avant la première mise en service. Tout dommage résultant d'un quelconque non-respect des présentes instructions a pour effet d'annuler la garantie. Nous déclinons toute responsabilité pour les dommages consécutifs !

Du point de vue de la sécurité, cet appareil a quitté l'usine en parfait état. Afin de maintenir le produit dans son état actuel et assurer un fonctionnement sans risques, les utilisateurs sont tenus d'observer les consignes de sécurité et avertissements figurant dans la présente notice d'utilisation.

Cet article a été testé selon les normes CEM (directives CE 89/336/CE compatibilité électromagnétique) du 09.11.1992 et répond aux directives locales en vigueur. Il a été marqué par la marque de contrôle CE. Toute modification du circuit ou toute utilisation d'autres composants que ceux indiqués, entraîne la suppression de cette autorisation !

UTILISATION CONFORME

L'utilisation conforme de cet appareil est d'empêcher les dépôts de sulfates sur les plaques de plomb d'accus au plomb 12 V dans les voitures, bateaux, camping-cars, motos. Toute autre utilisation que celle décrite n'est pas autorisée !



Le circuit ne doit pas être mis en service tant qu'il n'est pas monté dans un boîtier absolument sécurisé contre les contacts et conformément aux directives VDE.

CONSIGNES GENERALES DE SECURITE

Lors de manipulation de produits fonctionnant sur une tension électrique, il est nécessaire de respecter les consignes de sécurité en vigueur, tout particulièrement la VDE 0100, la VDE 0550/0551. Avant de mettre en service un appareil ou un module, vous devez généralement vérifier que celui-ci est conçu pour l'utilisation que vous souhaitez en faire. En cas de doute, adressez-vous impérativement à un spécialiste ou le fabricant du module utilisé ! Veuillez noter que toute erreur de commande et de branchement est en dehors de notre responsabilité. Bien évidemment, nous ne saurions être tenu pour responsables pour des dégâts résultant de ces faits.



REMARQUE IMPORTANTE : L'utilisateur de ce kit est considéré comme constructeur selon la norme DIN VDE 0869 et doit joindre tous les papiers fournis et ses coordonnées avec ce kit au cas où il le donne à une tierce personne.

DESCRIPTION DU PRODUIT

L'activateur de batterie au plomb se branche simplement aux pôles d'une batterie au plomb de 12 V et empêche la formation de dépôts de sulfate cristallisants sur les plaques de plomb. Ces dépôts apparaissent principalement sur les accus au plomb qui sont stockés durant une longue période (stockage hivernal), rarement utilisées ou déchargées du fait de faibles fuites. Grâce à l'utilisation de l'activateur, la durée de vie de votre accu peut être considérablement allongée - avec une protection contre une décharge profonde de la batterie, il convient parfaitement pour les voitures, bateaux, camping-cars, motos.

DESCRIPTION DU FONCTIONNEMENT

Les batteries au plomb sont conçues de sorte qu'elles puissent atteindre les 8 à 10 ans de durée de vie pour une manipulation correcte). Dans la pratique, la durée de vie moyenne est toutefois bien en dessous des possibilités, souvent à cause d'une défaillance prématurée des accus au plomb, essentiellement pour des raisons saisonnières. De nombreux propriétaires de motos, de voitures anciennes, de bateaux, de tondeuses fonctionnant sur batterie, de camping-cars, connaissent ce problème : la remise en service au printemps se soldé bien souvent par une panne.

Le responsable de cette fin prématurée de la plupart des accus au plomb est un processus chimique, appelé la sulfatation. Le sulfate de plomb a en effet tendance à former des blocs de cristaux. Cela se produit tout particulièrement lors d'une décharge lente ou d'une auto-décharge. Il réduit alors la surface des plaques à l'intérieur de la batterie (le sulfate cristallin recouvre les plaques de plomb) et la capacité diminue. Plus les plaques en sont recouvertes, moins d'énergie peut être accumulée et donc transmise. Les dépôts de sulfate sont la principale raison de panne des accus au plomb. L'activateur d'accu au plomb se branche simplement sur les pôles positifs et négatifs de l'accu. Il empêche le dépôt de sulfate sur les plaques de plomb grâce à ses pics d'impulsions périodiques allant jusqu'à 90 A. Par ailleurs, il dispose de trois LED, qui font office de témoin du niveau de charge de la batterie.

La tension de l'accu de la batterie au plomb est affichée en permanence par le biais de LED (< 11 V, 11 ... 13 V ou > 13 V) et sert en même temps de témoin de niveau de charge. Avant la première mise en service, le circuit doit être intégré dans un boîtier adapté. Si la carte doit être utilisée dans un environnement humide (en extérieur ou dans une voiture), celle-ci doit être protégée contre l'humidité et la corrosion grâce à une peinture de protection.

CONSIGNES DE SECURITE

- Respectez la polarité des branchement sur la batterie : (+) = câble rouge, (-) = câble noir ou bleu.
- Respectez impérativement les positions de fonctionnement de la batterie.
- Les batteries acides doivent être installées uniquement dans des locaux correctement aérés.
- Seules les batteries au plomb peuvent être utilisées comme source de courant pour cet activateur.
- Conçu pour toutes les batteries au plomb.
- L'appareil n'a besoin d'aucune alimentation externe, il est alimenté via la batterie à laquelle il est connecté.
- Ne pas laisser le module et ses composants à la portée des enfants !
- Respectez les prescriptions VDE en vigueur lors de la manipulation de produits entrant en contact avec des tensions électriques. Ce module a été fabriqué conformément à la norme EN61558.
- Dans les installations industrielles, il convient d'observer les consignes de prévention des accidents relatives aux installations et moyens d'exploitation électriques, édictées par les syndicats professionnels.
- Dans les écoles, les centres de formation, les ateliers de loisirs et de réinsertion, la manipulation de composants doit être surveillée par un personnel responsable, spécialement formé à cet effet.
- Ne faites pas fonctionner le module dans un environnement contenant ou pouvant contenir des gaz, des vapeurs ou des poussières combustibles.

Si les descriptions présentes ne sont pas explicites pour le consommateur final non-professionnel, celui-ci doit solliciter un technicien pour obtenir les renseignements suivants : Quelles sont les caractéristiques qui s'appliquent à un composant ou à un module ? Comment est effectué un circuit de protection externe ? Quels composants externes ou appareils supplémentaires peuvent être branchés ? Et quelle puissance électrique peut avoir ces composants ? Etc.

Veuillez noter que toute erreur de commande et de branchement est en dehors de notre responsabilité. Bien évidemment, nous ne saurions être tenus pour responsables pour des dégâts résultant de ces faits.